

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2026-54 : CCEPPG _ Réparations du véhicule Kangoo

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-48 du Conseil Communautaire en date du 08 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants ;*

CONSIDÉRANT que, pour garantir le bon exercice des compétences communautaires, il convient d'assurer l'entretien et la maintenance du parc de véhicules affecté aux services ;

Vu les dysfonctionnements récurrents constatés lors du démarrage du véhicule Kangoo immatriculé CB-557-FW depuis plusieurs mois, lesquels se sont progressivement aggravés jusqu'à entraîner l'impossibilité totale de démarrer le véhicule ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de la pompe à injection et du kit de distribution afin de remettre le véhicule en état de fonctionnement ;

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette prestation et l'analyse des offres ;

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire, annexée à la présente, de l'entreprise EI ENCLAVE AUTO SERVICES, sise 33, route d'Orange – 84600 VALREAS, portant sur le remplacement de la pompe à injection et du kit de distribution du véhicule Kangoo immatriculé CB-557-FW, étant précisé que le coût total de la prestation s'établit à 2 209,90 € HT, soit 2 651,88 € TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 3 juin 2026
Le Président,
Jean-Louis MARTIN

